

APPEL À PROJETS

# UN ÉCO PROJET

ÉDITION 2025

## POUR MA GUADELOUPE

### RÈGLEMENT APP





Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS : «UN ECOPROJET POUR MA GUADELOUPE »

Année 2025

Date limite de dépôt des dossiers : le 17/10/2025 minuit (heure de Guadeloupe)

Présenté par la région Guadeloupe, l'ADEME, l'office de l'eau, la DEAL, le département comprend :

- 1 - Les objectifs (le périmètre, les maitres d'ouvrage éligibles)
- 2 - Les conditions d'éligibilité des projets (dépenses éligibles ou non, plan de financement)
- 3 - Les modalités de sélection des projets (modalités des aides / réponse à l'appel à projets)
- 4 - Les modalités des aides (dépôt du dossier, calendrier)
- 5 - Les modalités de réponse à l'appel à projets

Tout dossier reçu fera l'objet d'un **accusé de réception** du dossier et indiquant les éventuelles pièces manquantes à fournir dans le respect de la date limite de dépôt fixée.

**Le dossier devra être complet à la date du 17 octobre 2025.**

**Des modalités complémentaires de dépôt pourront être demandées au porteur de projet par l'organisme financeur.**

Avec le soutien technique de :



## Contexte

---

Face aux enjeux environnementaux croissants et à l'urgence climatique, en Guadeloupe où le territoire est riche d'une biodiversité exceptionnelle mais également confronté à de multiples pressions écologiques, l'éducation à l'environnement et au développement durable est devenue une priorité à l'échelle régionale en Guadeloupe. Il s'impose comme un levier stratégique majeur pour impulser une transformation des comportements et construire une société plus résiliente et solidaire.

Cette ambition est portée collectivement par l'Office Française pour la Biodiversité (OFB), l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), l'Office de l'Eau de Guadeloupe, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), et la région Guadeloupe. Ensemble, elles réaffirment leur volonté de structurer et de soutenir des démarches éducatives innovantes, inclusives et durables.

En soutenant des projets ancrés dans la protection de l'environnement, en stimulant la coopération entre acteurs territoriaux, associatifs, éducatifs et institutionnels, et en favorisant l'émergence d'initiatives locales, cet appel à projets vise à renforcer une dynamique collective. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux liés à l'éducation de qualité, à l'eau, à la lutte contre le changement climatique, à la préservation des écosystèmes terrestres et marins, ou encore à la promotion de partenariats solides.

Celui-ci cible spécifiquement les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle du territoire guadeloupéen. Cette nouvelle édition 2025-2026 de l'appel à projet bénéficie du soutien actif du Rectorat, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), du Parc national de la Guadeloupe, et de l'Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe qui en sont les partenaires techniques.

En réunissant les énergies autour d'objectifs partagés, cette démarche entend impulser des projets porteurs de sens, ancrés dans le territoire et au service des générations présentes et futures.

### 1. Partenaires de l'appel à projets

---

Partenaires financiers :

- Région Guadeloupe,
- DEAL,
- Département
- ADEME,
- Office de l'eau

En appui technique :

- Rectorat,
- CAUE,
- Parc national de la Guadeloupe
- Agence régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe
- Office Française pour la Biodiversité

## 2. Objectifs

---

Objectif prioritaire :

- Changer les comportements sur l'environnement et donc développer la notion de responsabilité et de solidarité à l'échelle locale et planétaire.

Objectifs secondaires :

- Soutenir le mouvement associatif de protection de l'environnement et les mouvements d'éducation populaire,
- Soutenir les opérations d'éducation à l'environnement et de développement durable des collectivités,
- A partir de l'appel à projets, animer un réseau d'acteurs de l'éducation populaire à l'environnement et au développement durable.

## 3. Thématiques de l'édition 2025-2026 :

---

Pour ce nouvel appel à projet les types d'opérations attendues sont prioritairement les actions en lien avec :

1. **Le patrimoine environnemental, la valorisation des plantes locales et des ressources naturelles** : Les projets dans cette thématique visent à préserver, valoriser et sensibiliser à la biodiversité locale. L'objectif est de renforcer la connaissance et la protection des ressources naturelles spécifiques à la Guadeloupe. Elle peut se décliner en 3 sous-thèmes :
  - **Conservation de la biodiversité locale** : Actions de restauration ou de protection des espèces végétales indigènes.
  - **Sensibilisation au patrimoine végétal** : Programmes éducatifs sur la richesse des plantes locales mettant en avant leur importance et les usages.
  - **Création d'espaces verts pédagogiques** : Projets de création jardins botaniques ou pédagogiques accessibles à divers publics.
2. **Les milieux aquatiques et le littoral** : Les initiatives doivent s'inscrire dans la préservation et la gestion durable des zones côtières, des ressources marines et des écosystèmes aquatiques. Cette thématique peut se décliner en 3 sous-thèmes :
  - **Protection et restauration des habitats marins** : Initiatives de réhabilitation des récifs coralliens ou des mangroves.
  - **Éducation à la gestion durable des ressources en eau** : Actions de sensibilisation sur la qualité de l'eau et la gestion responsable des ressources hydriques.
  - **Valorisation du littoral** : Sensibilisation au patrimoine côtier à travers des actions pédagogiques et de découverte sur la gestion durable des zones côtières et la protection des écosystèmes marins.
3. **L'amélioration du cadre de vie des établissements scolaires** : Cadre physique et social de l'école, environnement immédiat. Les projets doivent contribuer à améliorer l'environnement physique et social des écoles, en favorisant un cadre de vie sain, sécurisé et propice à l'apprentissage. Cette thématique peut se décliner en 2 sous-thèmes :
  - **Espaces verts scolaires** : création d'espaces verts intégrant compostage, recyclage et matériaux durables.

- **Projets pédagogiques d'environnement** : mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'environnement ou des actions visant à renforcer le lien entre l'école et son environnement immédiat.
4. **L'éducation sanitaire / la santé** : Hygiène, alimentation, prévention, santé mentale et physique, enjeux sociaux liés à la santé. L'objectif est de promouvoir une santé durable à travers des actions de sensibilisation sur l'hygiène, l'alimentation et le bien-être. Il peut s'agir de campagnes d'information, d'ateliers éducatifs ou de projets visant à sensibiliser à l'importance d'adopter des comportements favorables au bien-être. Cette thématique peut se décliner en 3 sous-thèmes :
- **Hygiène et prévention santé** : actions de promotion de l'hygiène, d'une alimentation saine et équilibré et anti-gaspillage.
  - **Prévention et sensibilisation à la chlordécone** : actions visant à informer sur les risques liés à la chlordécone, limiter les expositions et proposer des pratiques alternatives
  - **Santé mentale et bien-être** : Projets visant à sensibiliser à l'importance du bien-être psychologique et social.

#### 4. Conditions d'éligibilité des projets

---

##### 4.1 Maîtres d'ouvrage éligibles

L'appel à projets s'adresse aux maitres d'ouvrage suivants :

- associations,
- communes,
- établissements scolaires (collèges, lycées, universités)

##### 4.2 Types de projets éligibles

- Projets éducatifs à destination d'élèves, d'adultes ou de salariés,
- Projets valorisant en priorité le patrimoine de la Guadeloupe,
- Projets favorisant la solidarité (entre classes sociales, et entre générations),

Cas particuliers : L'ensemble des projets impliquant des élèves devront faire l'objet d'une validation pédagogique préalable par le rectorat. (Contact : Mme Ruddyse GIRARD coordonnateur académique EDD au rectorat de Guadeloupe – ruddyse.girard@ac-guadeloupe.fr).

##### 4.3 Conditions d'accès :

Les projets devront être intégralement achevés et mis en œuvre dans les deux ans à compter de la signature de l'acte d'attribution de la subvention

Chaque porteur de projet devra :

- Préciser et justifier (courriers de sollicitation à l'appui) ses sources de financement (publiques/privées) s'il est partenaire d'un autre porteur de projet candidatant pour l'appel à projet,
- compléter chaque rubrique du formulaire de demande d'aide
- réaliser un seul et unique projet.

NB : Les projets dont l'objectif est principalement la culture et le sport ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

Le montant maximal d'un projet éligible est de 20 000€.

#### 4.4 Conditions d'éligibilité :

Dépenses éligibles	Dépenses non éligibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses d'investissements : petits matériels, fournitures diverses)</li> <li>- Dépenses de fonctionnement (communication, outils pédagogiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de restauration et d'hébergement hors projet,</li> <li>- Frais de personnel,</li> <li>- Bénévolat valorisé,</li> <li>- Mise à disposition gracieuse de terrain, matériel, salle,</li> <li>- Dépenses associées à des factures non acquittées et/ou antérieures à la demande d'aide.</li> </ul>

#### 4.5 Plan de financement :

Le porteur de projet distinguera dans son plan de financement, ses fonds propres des autres contributions publiques ou privées sollicitées ou perçues dans le cadre de son projet.

### 5. Modalités de sélection des projets lauréats

---

#### 5.1 Rappel des étapes clés du processus de sélection :

1. Dépôt du dossier avant la date limite fixée au 17 octobre 2025 à minuit.
2. Examen de la recevabilité et complétude du dossier.
3. Evaluation technique et méthodologique par un jury expert.
4. Attribution des notes selon des critères techniques et de mise en œuvre du projet.
5. Sélection finale et notification aux lauréats.

#### 5.2 Critères de sélection :

Les projets seront notés sur 30 et analysés selon 2 grands axes :

-critères techniques (20 points) :

Critère	Description	Notation (sur 20)
Pertinence du projet	Adéquation avec les enjeux locaux, les politiques territoriales (Agenda 21, TEN, SRB...), les thématiques prioritaires, faisabilité, originalité du projet	/4
Maîtrise des coûts/ Gestion financière	Budget réaliste, gestion transparente, devis fournis, état de la trésorerie, autofinancement	/4
Qualité de la démarche	Clarté, méthodologie, partenariats, implications des acteurs locaux	/5

Critère	Description	Notation (sur 20)
Impact environnemental / social	Effets positifs durables sur l'environnement, sensibilisation, mobilisation.	/4
Innovation pédagogique et	Approche innovante, dimension éducative et pédagogique	/3

-critères de mise en œuvre (10 points) :

Critère	Description	Notation (sur 10)
Capacité de réalisation	Ressources mobilisées humaines, , expérience préalable, planification.	/4
Durabilité	Maintien des actions dans le temps,	/2
Implication des acteurs locaux	Partenariats avec les collectivités, écoles, associations.	/4

### 5.3 Jury

Un jury technique composé de la région Guadeloupe, de la DEAL, de l'ADEME, de l'Office de l'eau, de l'Office Français pour la Biodiversité, du Rectorat et d'experts de l'éducation à l'environnement et au développement durable (CAUE, Parc National...) examinera l'ensemble des projets.

## 6. Modalités d'attribution des aides financières

---

Les projets d'associations, des établissements scolaires pourront bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du montant total du projet (tous cofinancements confondus), pour les collectivités, jusqu'à 60%.

L'aide maximale apportée sera plafonnée à 10 000€.

## 7. Modalités de réponse à l'appel à projet

---

### 7.1 Constitution du dossier :

Pour tous :

- Lettre de demande de subvention (datée et signée reprenant l'objet de la demande et le montant de l'aide demandée)
- Lettre de participation/partenariat à des projets déposés au titre de l'AAP (nom du projet et du porteur de projet à préciser)
- Formulaire de demande d'aide

- Budget détaillé par poste de dépenses,
- Plan prévisionnel de financement indiquant les aides sollicitées auprès d'organismes public /privés
- Note de présentation du projet, précisant le nom et la taille de l'association/collectivité/établissement scolaire,
- Localisation du projet,
- Relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN, BIC) ou postal
- Les devis
- Le SIRET

Pour les collectivités et établissements scolaires :

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel.

Pour les associations :

- Document CERFA 12156\*05 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271> accompagné des pièces décrites dans le document CERFA :

- Les statuts de l'association et le récépissé de déclaration en Préfecture,
- Les attestations fiscales et sociales.
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Procès-verbal du conseil d'administration ou bureau approuvant le projet
- Rapport d'activité de l'année écoulée,
- Le budget et le plan de financement devront être fournis de manière séparée, et faire apparaître précisément les postes de dépenses.
- Le contrat d'engagement républicain

**Au terme du processus de sélection, des compléments d'information, nécessaires à l'élaboration du dossier de demande d'aide pourront être demandés aux lauréats.**

## 7.2 Dépôt du dossier d'appel à projets

Les dossiers de candidature constitués des dossiers technique, financier et administratif, devront être déposés en

- Une version papier adressée à la :**  
Région Guadeloupe  
Céline FANCHONE  
DECV-Service Biodiversité et  
changement climatique  
Av. Paul LACAVE – Petit Paris  
97100 BASSE- TERRE

**OU**

- Un dépôt dématérialisé pourra être effectué à l'adresse mail générique : [app@regionguadeloupe.fr](mailto:app@regionguadeloupe.fr)

<p><b>La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 17/10/2025 minuit (heure de Guadeloupe)</b></p>
---



*Suivez-Nous !*



**REGION GUADELOUPE**  
*Archipel d'Avenir*

**SERVICE BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**  
**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE**

**RÉGION GUADELOUPE**

Avenue Paul Lacavé, Petit-Paris  
97100 BASSE-TERRE  
Tél. 0590 60 46 63

